



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب و القطني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU
20 JANVIER 2010**

RAPPORT MORAL

Association professionnelle à but non lucratif régie par le dahir n°1.58.376 du 3 jourmada 1378 (15 Novembre 1958)

Résidence El Hadi B4, 57 Boulevard Abdelmoumen - Casablanca Maroc - CNSS : 6352398 - Tél.: 212 (0) 22 47 64 38 / 68 • Fax : 212 (0) 22 47 42 07
F.N.C.L. Rapport moral AGO du 20.01.10
Site Web : www.fncl.ma - E-mail : federation@fncl.ma

TABLE DES MATIERES

	page
Editorial	3
Production nationale.....	4
Campagne 2007-2008.....	4
Campagne 2008-2009.....	5
Commercialisation.....	9
Récolte 2008.....	9
Récolte 2009	10
Marché mondial.....	12
Blé.....	14
Maïs.....	17
Taux de change.....	19
Fret.....	20
Importations.....	21
Importations membres FNCL.....	23
Contrat-Programme.....	26
Transit portuaire.....	29
Relations FNCL/ONICL.....	33
Fonctionnement interne.....	35
Autres activités FNCL.....	36
Bilan.....	38

Au mois de décembre 2008, notre Fédération a perdu son Président fondateur. Par sa clairvoyance, son expérience, sa sagesse et son souci permanent de l'intérêt général, Feu Azzedine Bennani a réussi à faire de celle-ci une association solide et solidaire, capable de relever le défi de concilier en son sein les intérêts parfois divergents de ses différentes composantes. Cette réussite lui a valu reconnaissance, représentativité et légitimité auprès de tous ses partenaires au Maroc et à l'étranger.

Un an après, notre Fédération peut se féliciter d'avoir consolidé les acquis, renforcé sa présence et inscrire résolument son action dans le vaste chantier ouvert par le Maroc pour moderniser son agriculture et lui ouvrir de nouvelles perspectives dans le cadre du Plan Maroc Vert.

Pour maintenir le cap, constituer comme par le passé une réelle force de proposition responsable, notre Fédération a fait appel à un bureau spécialisé pour contribuer à développer sa vision de l'avenir de notre secteur dans le cadre de ce plan. C'est un vaste chantier qui est ainsi ouvert et qui exige de nous plus d'unité, plus de volonté et plus de présence pour faire entendre notre voix et peser sur les décisions qui seront prises au niveau national, dans l'intérêt de notre secteur et dans l'intérêt général.

PRODUCTION NATIONALE

Campagne 2007-2008

La production nationale pour la campagne 2007-2008 (commercialisée durant l'exercice 2008-2009) atteint 51,2 Mqx, soit une augmentation de 119 % par rapport à la campagne précédente et une baisse de 19% par rapport à la production des cinq dernières années.

Blé tendre 25,3 Mqx
Blé dur 12,4 Mqx
Orge 13,5 Mqx

Au 31 mai 2009, la collecte de blé tendre atteint 13,93 Maqx ce qui représente 55% de la production. Ce volume est en hausse de 168% par rapport à la campagne précédente et en baisse de 13% par rapport à la moyenne quinquennale 2003-2007.

Par groupe d'opérateurs, les parts d'intervention des commerçants, des coopératives et des minoteries industrielles sont respectivement de 62%, 4% et 34% du volume collecté.

Collecte par opérateurs

opérateurs	Volume collecté Mqx	%
commerçants	8,65	62
coopératives	0,52	4
minoteries	4,77	34
total	13,94	100

Source : ONICL

Par rapport à la même date un an auparavant, ces taux représentent un recul de 4 points pour les minoteries industrielles au profit des commerçants et des

coopératives dont les parts ont progressé respectivement de 1 et 3 points.

Par région, Fès-Boulemane occupe la première place avec 37% de la collecte globale, suivie par Gharb-Chrarda-Ben Hssen et Meknès Tafilalet avec respectivement 13% et 12%.

Les prix moyens enregistrés varient entre 270-327 dh/ql en mai 2008 et 220-250 dh/ql en mai 2009.

Au 31 mai 2009, les stocks déclarés de blé tendre s'élèvent à 9,7 Mqx. Les commerçants en détiennent 38,8%, les minoteries 60,7% et les coopératives 0,5%.

Campagne 2008-2009

En raison de conditions climatiques très favorables, la production nationale pour la campagne 2008-2009, dont la commercialisation est en cours, a atteint un niveau record avec 102 millions de quintaux, soit une hausse de 99% par rapport à la campagne précédente et de 77% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Blé tendre : 43,4 M Qx
Blé dur : 20,3 M Q
Orge : 37,8 M Q

A fin octobre 2009, la collecte des céréales est de 23,1 Mqx, en hausse de 115% par rapport à la campagne précédente et de 73% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Production nationale des dix dernières années
en millions de quintaux

Récolte	Blé tendre	Blé dur	Orge	Total
2000	9,4	4,1	4,7	18,2
2001	25,2	10,0	11,4	46,6
2002	24,0	10,0	16,0	50,0
2003	35,4	18,4	26,0	79,8
2004	35,6	18,7	26,7	81,0
2005	17,5	7,7	10,5	35,7
2006	42,3	20,9	25,4	89,0
2007	10,7	5,1	7,7	23,5
2008	25,3	12,4	13,5	51,2
2009	43,4	20,3	37,8	102
Moyennes	26,88	12,76	17,97	57,7

Source : ONICL

Le volume de blé tendre collecté atteint 22,8 Mqx soit 52,5% de la production de blé tendre et 22% de l'ensemble des céréales produites.

Collecte récolte nationale au 31 octobre 2009

céréales	Collecte Mqx	%
Blé tendre	22,78	98,6
Blé dur	0,18	0,8
Orge	0,14	0,6
Total	23,00	100

Source : ONICL

Par groupe d'opérateurs, les parts d'intervention des commerçants, des coopératives et des minoteries sur le blé tendre s'élèvent respectivement à 70%, 8% et 22% contre 71%, 5% et 24% la campagne précédente à la même date.

Par région, Fès-Boulmane occupe la première place avec 30% de la collecte globale, suivie par Doukkala-Abda avec 11% et Meknès-Tafilalet 10%.

Collecte par opérateurs

opérateurs	Volume collecte Mqx	%
commerçants	15,90	70
coopératives	1,91	8
minoteries	4,97	22
total	22,78	100%

Source : ONICL

Les prix du blé tendre relevés au niveau des souks ruraux et des halls aux grains varient entre 225 et 285 dh/ql au mois de septembre 2009 et 240-247 dh/ql au mois d'octobre 2008.

Ces prix connaissent par rapport à ceux de la campagne précédente à la même date un certain repli qui s'explique par le prix référentiel fixé à 270 dh/ql cette année au lieu de 300 dh/ql l'année dernière, par l'offre importante et par une baisse des cours mondiaux.

Prix constatés

céréales	oct. 2009	sept. 2009	oct. 2008
Blé tendre	231-260	225-285	240-347
Blé dur	246-317	250-320	360-432
Orge	147-190	147-213	317-380
Mais	233-250	237-320	270-367

Source : ONICL

Disponibilités

Au 31 octobre 2009 les stocks déclarés de céréales s'élèvent à 18,26 Mqx.

Les commerçants en détiennent 66%, les minoteries 17%, les coopératives 9% , les provendiers 5% et les ports 3%.

Répartition des stocks de céréales par opérateur

en Mqx

opérateurs	Blé tendre	Blé dur	orge	maïs	total	%
commerçants	9,75	1,30	0,52	0,40	11,97	66
coopératives	1,48	0,00	0,23	0,01	1,72	9
minoteries	2,24	0,74	0,08	0,00	3,06	17
provendiers	0,00	0,00	0,10	0,79	0,89	5
ports	0,00	0,12	0,00	0,50	0,62	3
total	13,47	2,16	0,93	1,70	18,26	100

Source : ONICL

Les disponibilités en blé tendre s'élèvent à 13,5 Mqx, soit 73,8 % du disponible total.

Au niveau régional, 43% des stocks de blé tendre sont concentrés dans les régions de Fès-Boulemane et du Grand Casablanca.

Les commerçants en détiennent 72%, les minoteries 17% et les coopératives 11%.

Répartition des stocks de blé tendre par région

en Mx

région	coopératives	commerçants	minoteries	total	%
Fès-Boulem.	0,00	4,04	0,24	4,28	32
Grand Casa.	0,06	0,91	0,54	1,51	11
Meknès-Taf.	0,08	0,48	0,15	0,71	5
Chaouia-Ou.	0,17	0,80	0,25	1,22	9
Douk.Abda	0,70	0,53	0,11	1,34	10
Autres	0,47	2,98	0,95	4,40	33
total	1,48	9,74	2,24	13,46	100
Part en %	11	72	17	100	

Source : ONICL

COMMERCIALISATION

Commercialisation de la récolte 2008

Rappel :

Sur insistance des agriculteurs et des opérateurs, le Gouvernement avait décidé de faire bénéficier la production nationale de blé tendre de la flambée des cours mondiaux. Le prix référentiel d'achat du blé à la production avait alors été fixé à 300 dh/ql contre 250 dh/ql auparavant.

Cependant, à la lecture de la circulaire conjointe relative à la commercialisation, il est apparu que le prix de référence de 300 dh incluait toutes les charges et les taxes ainsi que la marge de commercialisation des intervenants dans la collecte. De ce fait, les charges encourues par les organismes stockeurs et les minoteries, qui varient entre 20 et 50 dh/ql sont déduites du prix de référence ramenant le prix réellement versé au producteur à 250/270 dh/ql.

Le ministère de l'Agriculture et l'ONICL ont mené une vaste campagne de communication à travers les principales régions du Royaume pour nier (en vain) cette évidence.

A fin août 2008, la collecte a atteint à peine 10 millions de quintaux, ce qui a contraint l'ONICL à recourir aux importations dès le mois de septembre. Les importations de blé tendre étant estimées à 30 millions de quintaux pour toute la campagne jusqu'à fin mai 2009.

Le système mis en place pour gérer ces importations est celui des appels d'offres, la concurrence entre les opérateurs se faisant sur le montant de la restitution.

Comme la FNCL l'avait prévu, ce système a généré d'énormes difficultés pour les opérateurs, notamment vers la fin de l'année 2008 quand les importations ont dépassé de loin les besoins du marché, les capacités de stockage et les moyens logistiques portuaires entraînant un effondrement des prix et des pertes importantes pour les importateurs.

Commercialisation de la récolte 2009

Pour la commercialisation de la production record de 2009, le gouvernement a fixé le prix de référence à 270 dh/ql. Tirant la leçon de l'expérience de l'an passé, le ministère de l'Agriculture a pris soin de préciser dès le départ que ce prix incluait la taxe de commercialisation, les frais de transport, la marge d'intervention ainsi que tous les autres frais.

Etant donné l'importance de la récolte nationale, le gouvernement a pris d'autres mesures d'accompagnement :

Prime de magasinage,

Le montant de la prime est maintenu à 2 dh/ql/quinzaine, au profit des organismes stockeurs pour toutes les quantités de blé tendre de production nationale achetées et déclarées, mais la période de collecte officielle est prolongée jusqu'au 15 octobre 2009. Autre changement : la prime est réduite de 8% par quinzaine jusqu'à fin avril 2009.

Le Gouvernement ayant maintenu les « fondamentaux » fixant le prix d'achat du blé par les minoteries à 260 dh/ql, il a décidé d'accorder un **Soutien forfaitaire** de 10 dh/ql, représentant la différence entre le prix référentiel et le prix de cession à la minoterie fixé à 260 dh/ql. Cette prime est versée aux minoteries jusqu'au 15 octobre 2009, puis aux organismes stockeurs jusqu'au 31 mai 2010.

Garantie d'une protection à la frontière

Pour garantir l'écoulement de la production nationale et la préserver de la concurrence extérieure, le Gouvernement a porté à leur maximum de 135% les droits de douane applicables au blé tendre importé jusqu' fin décembre 2009. Cette décision interdit de fait toute importation jusqu'à cette date en dehors des contingents accordés aux Etats-Unis et à l'Union Européenne dans le cadre des accords de libre-échange.

MARCHE MONDIAL

La crise économique mondiale de 2008-2009 a eu des répercussions majeures sur les prix des produits agricoles. La baisse universelle des revenus découlant de la récession mondiale conjuguée à l'appréciation à court terme du dollar américain, s'est soldée par des reculs importants des exportations agricoles américaines et par une chute brutale des prix des céréales.

Perspectives pour 2009/10.

Production

Malgré une nouvelle réduction aux Etats-Unis surtout en maïs et en Australie en blé et en orge, les estimations de production mondiale atteignent 1.759 millions de tonnes, soit 34% de moins que le record de l'an dernier.

Consommation

La consommation totale de céréales recule de 1 million de tonnes et tombe à 1.746 millions de tonnes. L'utilisation industrielle pourrait augmenter de 8% à 257 millions de tonnes, mais l'utilisation dans l'alimentation de bétail ne devrait guère afficher de croissance.

Stocks

Les prévisions de stocks mondiaux de céréales vont encore augmenter. Ils sont estimés à 373 millions de tonnes, soit 13 millions de plus qu'à la fin de 2008/09. Les projections de stocks de report cumulés des cinq principaux exportateurs sont estimées à 125 millions de tonnes.

Echanges

Les échanges mondiaux de céréales sont estimés à 228 millions de tonnes, soit un repli de 19 millions de tonnes par rapport à l'an dernier. L'Afrique du Nord et le Proche-Orient importeront moins suite à leurs bonnes

récoltes. Chez les exportateurs, ce sont les ventes de l'UE et de l'Ukraine qui vont être réduites.

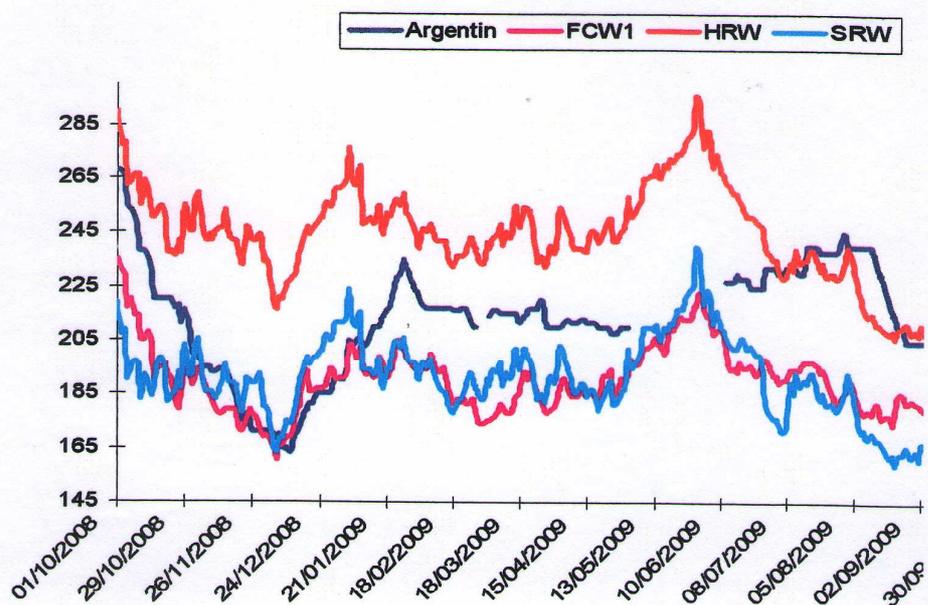
Estimations mondiales toutes céréales

en millions de tonnes

	05/06	06/07	07/08	08/09 Est.	09/10 Prév.	
					29-oct	26-nov
Production	1 606	1 588	1 697	1 793	1 760	1 759
Echanges	215	222	239	247	226	228
Consommation	1619	1 629	1 687	1 723	1 747	1 746
Stocks	320	279	290	360	373	373
var d'une année sur l'autre	-13	-41	+11	+70		+13
5 pcpx exportateurs	144	101	94	121	125	125

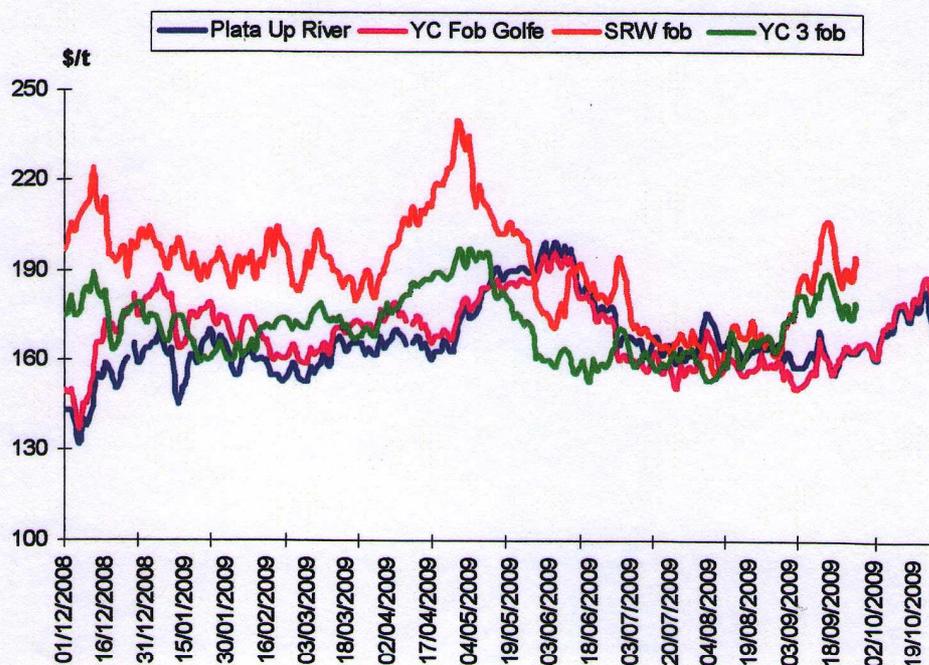
Source : CIC

Blé tendre : prix mondiaux fob Au 25 novembre 2009



MAÏS : cotations mondiales

Au 02 novembre 2009



BLE

Production

Les prévisions de production mondiale sont estimées à 668 millions de tonnes, soit 19 millions de moins que l'an dernier mais tout de même la deuxième plus grosse moisson jamais enregistrée.

Les estimations de production dans l'UE sont rehaussées de 1,7 million de tonnes. Le temps humide au Brésil a nui à la qualité de la récolte et la chaleur extrême a contrarié les perspectives en Australie, mais celles de l'Argentine se sont quelque peu bonifiées.

Consommation

Les perspectives d'utilisation de blé en 2009/10 affichent une hausse à 643 millions de tonnes, 4 millions de plus qu'en 2008/09. L'utilisation pour l'alimentation animale dans l'UE est abaissée de 0,5 million de tonnes et tombe à 53,5 millions en raison d'une plus grande utilisation de l'orge à prix compétitif.

L'utilisation industrielle mondiale de blé devrait croître à 18,2 millions de tonnes.

Stocks

Les stocks de fin de campagne chez les cinq principaux pays exportateurs devraient grimper à 191 millions de tonnes (165 millions de tonnes l'an dernier), leur niveau le plus élevé en huit ans. Toutefois, une proportion notable de la hausse des stocks mondiaux est imputable à l'Inde et à la Chine.

Echanges

Les prévisions d'échanges mondiaux de blé en 2009/10 sont relevées à 118 millions de tonnes. Les projections font 18 millions de tonnes de moins que l'an dernier.

Les prévisions d'exportations de blé par les Etats-Unis sont portées à 24,5 millions de tonnes (27,0 millions l'an dernier) en raison de la lenteur des ventes à ce jour. Les ventes par l'UE continuent d'enregistrer une progression relativement bonne, bien qu'elles soient en net repli sur celles de l'an dernier.

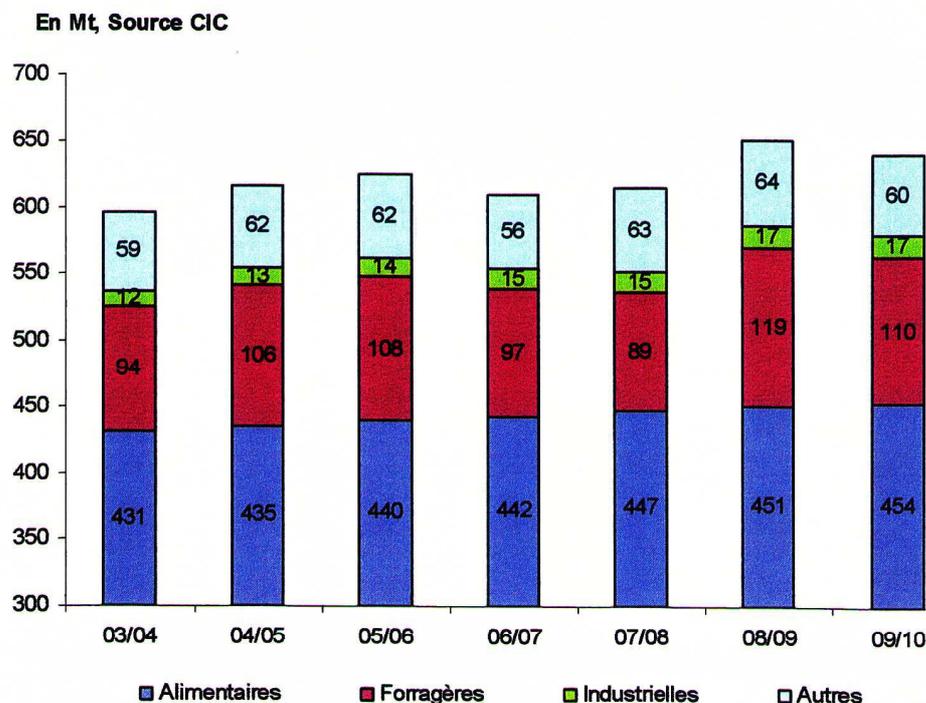
Estimations mondiales Blé

En millions de tonnes

	05/06	06/07	07/08	08/09 est.	09/10 Prév.	
					29-oct	26-nov
Production	621	598	609	687	667	668
Echanges	110	111	110	136	116	118
Consommation	625	611	614	639	643	643
Stocks	136	123	118	165	188	191
var d'une année sur l'autre	-4	-13	-5	+47		+26
5 pcpx exportateurs	55	39	28	45	49	51

Source : CIC

Utilisation mondiale de blé

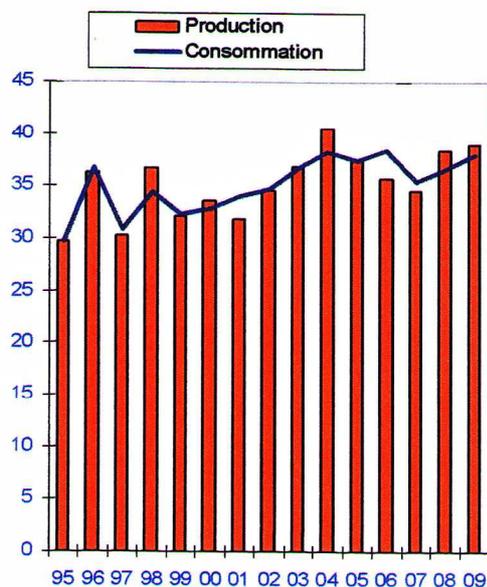


SEMIS DE BLE POUR 2010

Le total des superficies sous blé en 2010 est estimé à 222 millions d'hectares, 1,5 million de moins qu'en 2009, 2% de plus par rapport à la moyenne quinquennale.

Les conditions qui règnent dans l'hémisphère nord pour les semis de blé d'hiver restent globalement bonnes. Les superficies moissonnées dans l'UE et la Chine devraient être analogues à celle de l'an dernier ; en Russie et en Ukraine, elles pourraient être plus petites qu'en 2009. Aux Etats-Unis, elles seront en repli de 2,5% par rapport à 2009. L'Inde pourrait augmenter ses semis suite à un accroissement des prix de soutien du gouvernement.

Bilan mondial blé dur 08/09 (En MT) Source CIC



MAIS

Production

Les perspectives de production mondiale marquent un recul à 787 millions de tonnes, 4 millions de moins que le record de l'an dernier, suite à des petites réductions aux Etats-Unis, dans l'UE et au Brésil. Les semis avancent lentement en Argentine car les producteurs donnent la priorité au soja mais les conditions sont favorables en Afrique du Sud.

Consommation

Le total des prévisions de consommation de maïs atteint un record de 800 millions de tonnes, 22 millions de plus qu'en 2008/09.

Près de 60% seront destinés à l'alimentation de bétail, avec une solide demande en Chine, aux Etats-Unis et au Brésil.

L'utilisation industrielle mondiale est placée à 202 millions de tonnes, 15 millions de plus qu'en 2008/09 et l'utilisation dans la consommation humaine est estimée à 90 millions de tonnes.

Stocks

Les stocks mondiaux font 134 millions de tonnes, 14 millions de moins par rapport à l'an dernier.

Echanges

Les prévisions d'échanges de maïs sont estimées à 84 millions de tonnes. Les exportations des Etats-Unis (septembre-août) sont désormais estimées à 53 millions de tonnes, 1 million de moins que l'an dernier en raison de la fermeté de la concurrence, y compris celle exercée par le blé fourrager Mer Noire.

Estimations mondiales maïs

en millions de tonnes

	05/06	06/07	07/08	08/09 est.	09/10 prév.	
					29-oct	26-nov
Production	698	709	795	791	789	787
Echanges	79	87	101	83	84	84
Consommation	701	725	775	778	800	800
Stocks	132	117	136	148	137	134
var d'une année sur l'autre	-4	-15	+19	+12		-14

Source : CIC

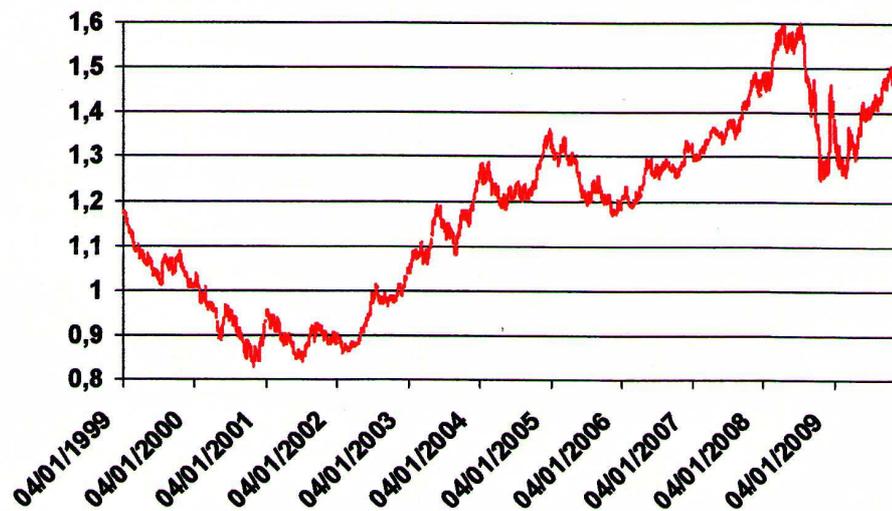
TAUX DE CHANGE EURO/DOLLAR

Au cours des trois dernières semaines, le dollar s'est renforcé face à l'ensemble des devises, après plusieurs mois de repli.

Face à l'euro, le dollar est passé de plus de 1,51 \$ pour un euro à 1,44 \$. La parité euro contre dollar est ainsi sortie de la tendance haussière dans laquelle elle était engagée depuis plusieurs mois.

Selon les spécialistes, la parité euro dollar devrait réagir aux facteurs conjoncturels mais probablement s'écarter peu des niveaux actuels.

Parité euro / dollar



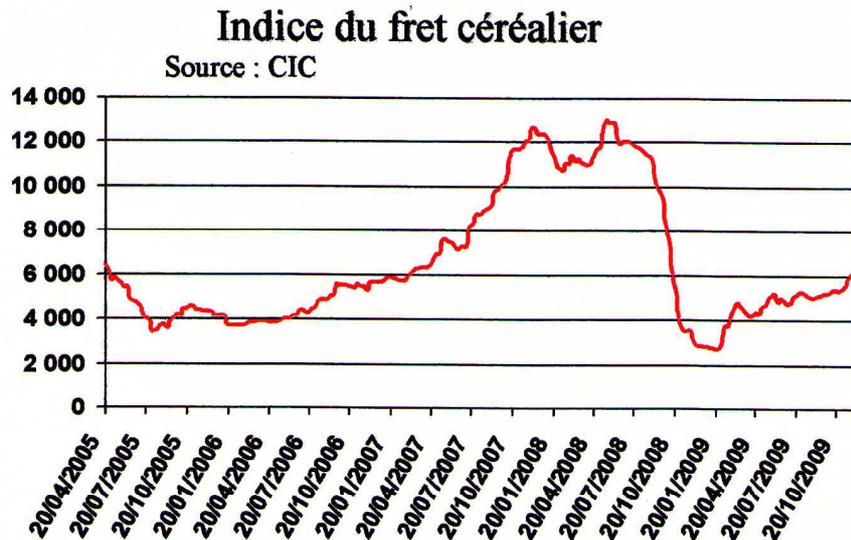
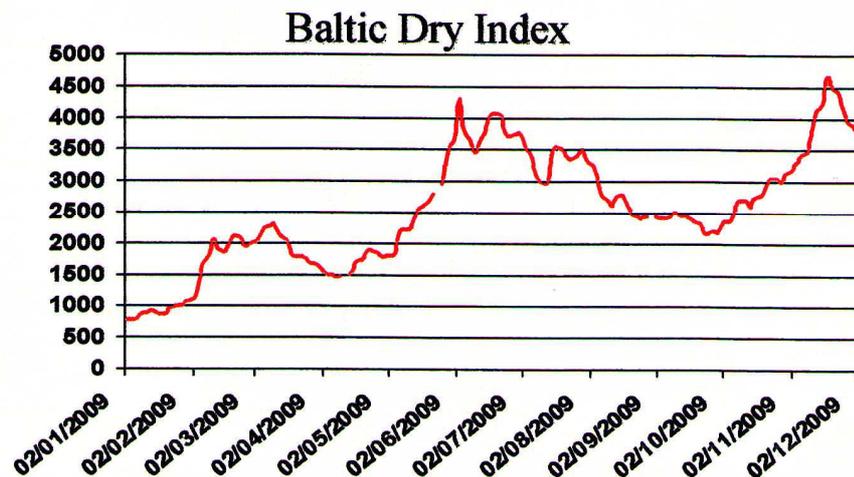
FRET

Le Baltic Dry Index qui avait gagné 25% en novembre 2009 est reparti en baisse au mois de décembre à 3530 points.

Dans une large mesure c'est l'activité portuaire et la demande en transport chinoises qui déterminent l'évolution de cet indice.

Les ports chinois sont congestionnés, mais la demande chinoise en minerai de fer (facteur essentiel d'augmentation du coût du fret) a été suffisamment faible en décembre.

Cependant, contrairement à la tendance générale, le prix du fret sur certaines destinations a augmenté. C'est notamment le cas pour la destination Algérie à partir de Rouen ou du Mississippi.



LES IMPORTATIONS

Les importations marocaines de céréales ont atteint près de 5,9 millions de tonnes durant la campagne 2008-2009 contre 6,7 millions de tonnes l'année précédente, soit une baisse de 12%.

Les importations de blé tendre atteignent 3 262 921 tonnes contre 3 683 950 tonnes la campagne précédente ; celles de blé dur 500 059 tonnes contre 712 086 tonnes ; celles du maïs 1.768.870 tonnes contre 2 258 141 tonnes; et celles de l'orge 342 488 tonnes contre 458 995 tonnes.

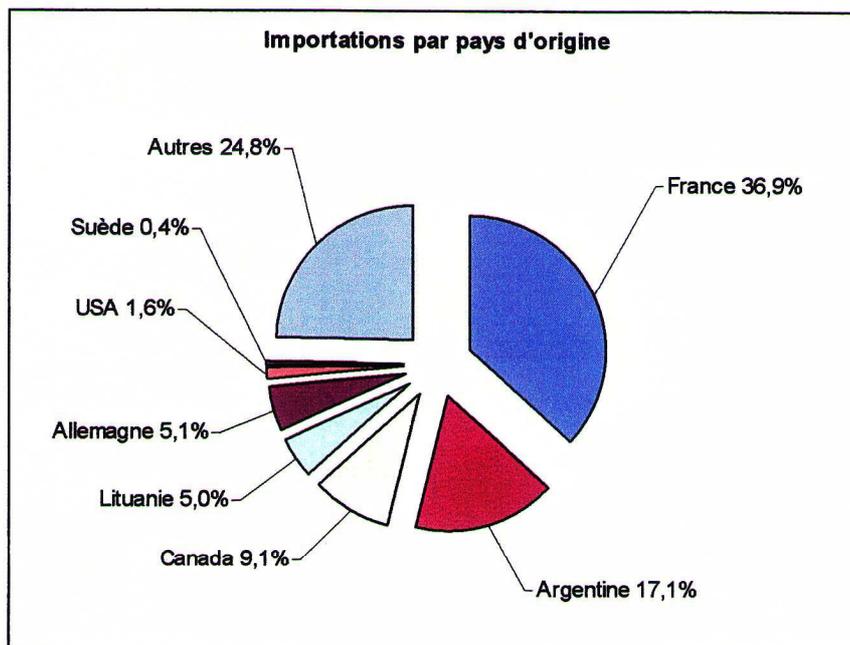
Les importations nationales des dix dernières campagnes En millions de quintaux

Année	Blé tendre	Blé dur	Orge	Mais	Total
99/00	22,6	5,3	6,8	7,9	42,6
00/01	29,8	7,2	8,0	9,6	54,6
01/02	22,3	5,0	6,2	6,7	40,2
02/03	24,0	5,2	3,9	10,9	44,0
03/04	19,6	6,8	1,4	12,2	40,0
04/05	17,6	6,2	4,8	14,4	43,0
05/06	18,5	6,8	6,4	14,9	46,6
06/07	11,2	7,2	3,8	15,4	37,6
07/08	36,8	7,1	3,9	19,1	66,6
08/09	32,6	5,0	3,4	17,7	58,7
Moyenne	23,5	6,18	4,86	12,87	47,39

Les importations sous le régime de l'Admission Temporaire ont porté sur 108 837 tonnes de blé tendre contre 102 014 tonnes l'an dernier soit une baisse de 9%.

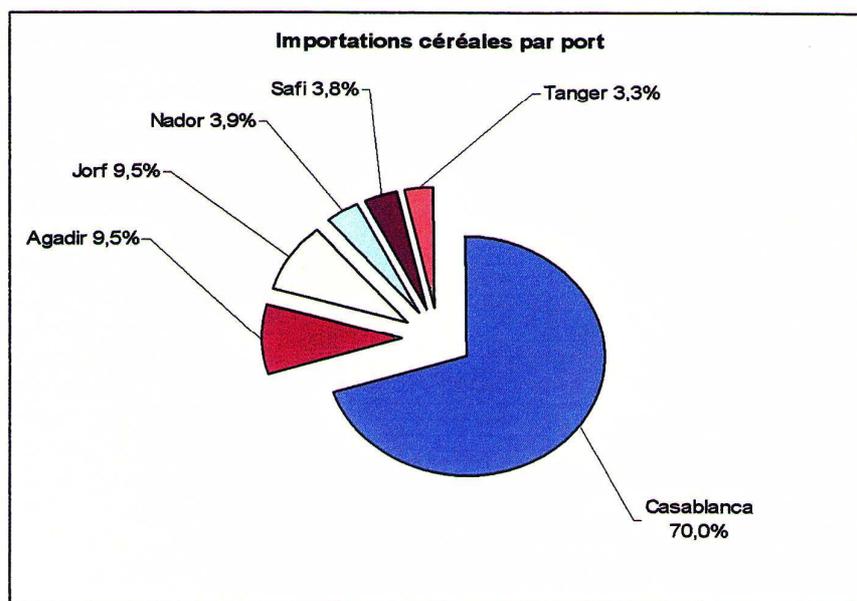
Importations par pays d'origine

La part des différents pays exportateurs est présentée sur le graphique ci-après. Par céréale, la France est dominante pour le blé tendre (58%) et pour l'orge (70%), le Canada pour le blé dur (87%) et l'Argentine pour le maïs (55%).



Importations par ports

Le port de Casablanca a dominé le trafic céréalier durant l'exercice écoulé. Sa part dans les importations totales atteint 70% (contre 71% l'an dernier) suivi des ports d'Agadir et de Jorf avec 9,5% (contre 9% l'an dernier), de Nador avec 3,9 % (contre 5% l'an dernier), de Safi avec 3,8% (contre 4% l'an dernier) et de Tanger avec 3,3% (contre 4% l'an dernier)



Les importations réalisées par les membres de la FNCL

La part des membres de la FNCL dans les importations globales enregistrées entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009 atteint 5.376.816 tonnes (soit 92% du total importé) contre 6 244 759 la campagne précédente (soit une baisse de près de 14%), répartis entre 3.108.049 tonnes de blé tendre (98%) contre 3 333 814 tonnes, 364.864 tonnes de blé dur (73%) contre 479 190 tonnes, 288.644 tonnes d'orge (84%) contre 430 529 tonnes et 1.532.281 tonnes de maïs (87%) contre 2 001 227 tonnes.

Importation totales et part FNCL du 01.07.08 au 30.06.09 en tonnes

Céréales	libres	AT	TOTAL	Part FNCL	% FNCL
Blé tendre	3 154 084	108 837	3 262 921	3 191 025	98
Blé dur	500 058	0	500 058	364 864	73
Orge	342 488	0	342 488	288 644	87
Maïs	1 768 870	0	1 768 870	1 532 282	84
Total	5 765 500	108 837	5 874 337	5 376 815	92

En raison de l'exceptionnelle production nationale de blé tendre de cette année, les droits de douane pour l'importation de blé tendre ont été portés à leur maximum de 135% jusqu'à la fin de l'année 2009. Cette décision interdit de fait toute importation de blé tendre jusqu'à cette date en dehors des contingents accordés aux USA et à l'UE dans le cadre des accords de libre échange.

L'ONICL et la FNCL ont tenu plusieurs réunions pour parvenir à un accord consensuel sur le système d'importation à mettre en place dès la reprise des importations en 2010.

L'accord s'est fait sur le système proposé par notre Fédération et qui repose sur les principes suivants :

1. Marché libre à l'importation sans restrictions.
2. Définition d'une fourchette de prix à l'importation.
3. Définition d'une référence d'origine coût et fret.
4. Fixation de droits de douane permettant de maintenir les prix à l'importation dans la fourchette.
5. Changement des droits de douane dès que les prix à l'importation sortent de cette fourchette pendant une période de 10 jours ouvrables consécutifs.
6. Adoption d'un mécanisme permettant de modifier rapidement les droits de douane pour les adapter à l'évolution du marché de référence.

Ce système permet d'atteindre les objectifs suivants :

1. Assurer un retour à la liberté du commerce.
2. Donner une visibilité aux opérateurs pour leur permettre d'optimiser l'approvisionnement du pays dans les meilleures conditions de prix et de qualité.
3. Permettre à l'Administration de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs tout en assurant au producteur national une juste rémunération.

Malheureusement, une nouvelle fois, le ministère de l'Agriculture n'a tenu aucun compte de cette proposition (pourtant défendue par l'ONICL) et a décidé d'appliquer au blé tendre un taux de douane de 90% et au blé dur un taux de 80%.

La FNCL a adressé une correspondance au ministère de l'Agriculture pour attirer son attention sur les conséquences de cette décision concernant le blé tendre :

1. Le taux de 90 %a été fixé de longue date dans le projet de Loi de Finances pour l'année 2010. Entretemps les prix du blé tendre sur le marché mondial ont évolué à la hausse, hausse elle-même amplifiée par l'évolution de la parité euro-dollar. Appliqué aux cours mondiaux actuels ce taux porterait le prix du blé tendre dédouané à environ 280 dirhams le quintal départ port. Dans ces conditions les objectifs définis dans les accords de modération signés avec la profession ne pourraient être atteints.
2. Persuadés que, pour les raisons indiquées ci-dessus, ce taux serait immanquablement revu à la baisse, les opérateurs éviteraient d'engager des importations à ce taux pour éviter la dévaluation de leurs stocks consécutive à sa baisse. L'approvisionnement régulier du pays risquerait alors d'être affecté.

CONTRAT-PROGRAMME DE LA FILIERE CEREALIERE

Dans le cadre du plan Maroc Vert, la filière céréalière a signé un contrat-programme avec le gouvernement marocain. Ce contrat a été paraphé à l'occasion de la tenue du salon de l'agriculture de Meknès par les Présidents de la FNCL, la FNM et la FNPCL, d'une part, les ministres de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Economie et des Finances, des Affaires économiques et générales et du Commerce et de l'Industrie, d'autre part.

Le Plan Maroc Vert (PMV)

L'agriculture marocaine souffre d'un déficit de croissance chronique. Elle se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, dans un contexte stratégique en profonde mutation : d'un côté, des potentiels de développement colossaux sur les marchés nationaux et internationaux, de l'autre un risque d'accélération marquée de la pauvreté en milieu rural.

Le système d'organisation du secteur doit se réadapter aux nouveaux défis à travers une réforme ambitieuse et résolument moderniste. C'est l'objectif du PMV.

La stratégie adoptée par le PMV est articulée autour d'une approche globale touchant l'ensemble des acteurs selon leurs objectifs propres. Deux piliers essentiels permettent de toucher un maximum d'exploitants, aussi bien les acteurs modernes (Pilier 1) que la petite agriculture (Pilier 2).

L'objectif du Pilier 1 est de développer une agriculture performante, adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés organisés autour de nouveaux modèles d'agrégation équitables.

L'objectif du Pilier 2 est de développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté en augmentant significativement le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones périphériques (par exemple en bour défavorable).

Le PMV est sous tendu par un socle qui doit permettre la réussite des deux piliers. Il s'agit d'un bloc de réformes du cadre sectoriel (foncier, politique de l'eau, fiscalité etc.) et d'une composante de réforme institutionnelle du ministère de l'Agriculture lui-même.

Le Contrat-Programme de la filière céréalière.

Dans le cadre du Plan Maroc Vert, il est prévu d'atteindre, à l'horizon 2020, un socle de production céréalière de l'ordre de 7 millions de tonnes en année moyenne.

L'augmentation de la production se traduirait par une progression du chiffre d'affaire qui atteindrait près de 20 milliards de dirhams à l'horizon 2020 et une réduction des importations de l'ordre de 15 à 20%.

Cet objectif sera réalisé, d'une part, par une réduction de la superficie céréalière de l'ordre de 20% et, d'autre part, une amélioration de la productivité d'environ 50%. Pour ce faire, un programme de mise à niveau pérenne a été défini autour de quatre axes prioritaires :

- Axe 1 : La refonte productiviste de l'amont de la filière autour de l'agrégation.
- Axe 2 : Développement du "Mid-Stream" céréalière.
- Axe 3 : Restructuration de l'aval de la filière.
- Axe 4 : Refonte graduelle des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière.

La FNCL a participé à toutes les réunions qui ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre du Contrat-Programme. Ce plan a été présenté à l'ensemble des professionnels du secteur de l'agriculture, amendé et

validé, lors d'une journée de coordination présidée par le Ministre le 1^{er} décembre 2009.

La FNCL a cependant tenu à préciser qu'elle ne pourra faire des propositions sur le contenu des actions à mener qu'après l'adoption du projet de Contrat-Programme dont elle a confié l'élaboration au cabinet FOCS.

Contribution de la FNCL au contrat-programme

La FNCL a confié à un cabinet spécialisé la mission d'élaborer sa contribution au contrat-programme de la filière céréalière.

L'étude consiste pour la FNCL, sur la base de l'évaluation de l'existant, à développer sa vision pour le développement de son secteur d'activité en harmonie avec les orientations générales du contrat-programme 2009-2020, en mettant en évidence, de manière réfléchie et responsable, le programme d'action à réaliser par la profession dans une logique partenariale avec l'Etat.

L'étude est assez avancée. Un « focus-group » a déjà été organisé. Le texte final sera soumis dans les jours qui viennent à l'ensemble des membres de la Fédération pour analyse et validation.

TRANSIT PORTUAIRE

Dans le cadre de la réforme portuaire, l'Agence Nationale des Ports a pris cet été deux décisions concernant le transit des céréales par le port de Casablanca :

Décision N° 07/DG/09 du 1^{er} juillet 2009 :

Cette décision fixe les tarifs plafonds autorisés pour la manutention et le magasinage des céréales transitant par le port de Casablanca à compter du 1^{er} août 2009.

Les nouveaux tarifs accusent une hausse de près de 70%.

Décision N°07/DG/09 du 1^{er} octobre 2009 :

Cette décision donne le monopole du transit des céréales aux seuls silos portuaires à compter du 1^{er} novembre 2009.

Il s'agit en fait d'une seule décision portant la même référence 07/DG/09 mais annoncée par tranches pendant les vacances d'été. Le fait d'annoncer d'abord l'augmentation des tarifs et ensuite l'instauration du monopole, vise à laisser croire que les deux décisions ne sont pas liées alors qu'en fait l'augmentation des tarifs est une conséquence de l'instauration du monopole.

Deux prétextes sont invoqués dans la décision pour justifier le monopole accordé aux silos portuaires : la « célérité » et « les conditions hygiéniques des produits ».

- Concernant la célérité : auparavant les céréales disposaient (par décision gouvernementale) de 5 postes de travail : 4 postes à quai et un poste aux silos. Depuis l'interdiction de l'accès aux quais, le nombre de postes de travail est réduit à deux. Au mois de novembre 2009, le délai d'attente moyen a dépassé les 12 jours alors même que le trafic import est très réduit par rapport aux années précédentes en raison de l'excellente récolte nationale de cette campagne. Pour réduire le temps d'attente et éviter le paiement de surestaries, les

opérateurs ont demandé l'accès aux quais libres, mais toutes leurs demandes ont été rejetées par l'ANP.

- Concernant les conditions hygiéniques : cet argument n'a plus lieu d'être avancé. D'une part, que ce soit à quai ou dans les silos le matériel utilisé est le même, d'autre part depuis plusieurs années déjà le stockage sur terreplein au port est strictement interdit. Comble de la contradiction, l'évacuation des céréales à partir des silos ou des autres quais se fait strictement de la même manière ; une cadence moyenne journalière d'évacuation est même obligatoire pour chaque importation.
- Concernant l'augmentation des tarifs : l'ANP justifie cette augmentation pour deux raisons : la « célérité » de traitement des navires et « le travail 24/24 h ».
- Concernant la célérité : comme nous l'avons démontré plus haut, nous ne constatons aucune amélioration à ce niveau, les délais d'attente sont plus longs alors même que la campagne d'importation de blé tendre n'a pas encore démarré.
- Concernant le travail 24/24 h : pour des raisons objectives, et malgré la bonne volonté des importateurs, le travail 24/24 h est quasiment impossible : la chaîne d'évacuation n'est pas outillée pour réaliser un travail en continu : flotte de camions insuffisantes, minoteries refusant de réceptionner de la marchandise pendant la nuit, administration absente (douane notamment), problèmes sociaux au sein même des silos, congestion permanente des voies d'accès au port... Conséquence, l'ANP autorise la facturation obligatoire de prestations qui ne sont pas fournies.

Malgré cela, les nouveaux silos de Mass Céréales ont déjà annoncé officiellement qu'ils appliqueraient les tarifs maximum autorisés à compter du 1^{er} janvier 2010.

La position de notre Fédération peut être résumée comme suit :

- Nous saluons la construction des nouveaux silos. Cependant cette construction doit contribuer à améliorer la fluidité du transit des céréales et introduire une concurrence entre les différents prestataires portuaires ; cette concurrence doit améliorer la qualité des services rendus et faire baisser les tarifs pratiqués. Or c'est exactement le contraire qui se produit : le nombre de postes de travail est réduit, les tarifs sont augmentés de près de 70%. A signaler que les décisions de l'ANP sont également appliquées au port de Jorf Lasfar alors qu'il n'y existe qu'un seul silo et qu'on ne peut dans ce cas parler de concurrence.
- L'augmentation des tarifs va se traduire par une augmentation du prix du blé tendre (dont le prix de cession à la minoterie est fixé actuellement par l'Etat) et des matières premières nécessaires à la fabrication de l'aliment de bétail. Ainsi, l'instauration d'un monopole au profit d'intérêts privés va se faire au détriment des deniers publics et du consommateur marocain.
- Nous demandons qu'en cas de congestion des silos entraînant une attente de plus de trois jours l'accès aux quais soit automatiquement autorisé.
- Nous demandons une révision des tarifs qui tiennent compte du fait que le travail 24/24h au port est actuellement impossible.

En attendant, la FNCL a tenu deux réunions l'ANP, l'une avec le directeur régional, l'autre avec le directeur général.

Les deux réunions ont abouti à une proposition de l'ANP de fixer à 7 jours d'attente le délai au-delà duquel l'accès aux quais est autorisé. La FNCL a rejeté cette proposition.

Comme décidé par ses membres elle a demandé une consultation juridique pour s'assurer des bases juridiques sur lesquelles reposent les décisions de l'ANP qu'elle conteste.

Elle a également déposé un recours auprès du Conseil de la Concurrence à Rabat pour contester le monopole accordé aux silos. L'AFAC en a fait de même.

RELATIONS FNCL-ONICL

Cet exercice a été marqué par l'arrivée d'un nouveau directeur après le départ de son prédécesseur à la retraite.

Plusieurs réunions de travail ont été tenues avec la nouvelle direction pour asseoir les relations des deux partenaires sur de nouvelles bases.

Une première réunion s'est tenue au mois d'avril 2009 pour recadrer les relations entre les deux organismes et trouver des solutions rapides aux questions litigieuses.

A l'issue d'une discussion franche, le DG a manifesté son désir d'approfondir les relations de l'Office avec la FNCL dans le cadre d'un partenariat véritable à trois niveaux :

1. Les questions « stratégiques »

Des discussions régulières entre les deux organismes se tiendront pour rapprocher les points de vue et, autant que possible, parvenir à une vision commune sur les questions liées au contrat-programme de la filière céréalière, le système d'importation, l'organisation des circuits de commercialisation, le stock de sécurité, l'arbitrage etc. L'Office a lancé une étude sur sa mission et sa stratégie. La FNCL sera appelée à y contribuer.

2. La réglementation actuelle

Certains textes inadaptés, car élaborés en l'absence des opérateurs concernés, créent de nombreuses difficultés d'application et devront par conséquent être revus (CPS, cautions, formalités d'importation...). Ces textes feront l'objet d'échanges entre la FNCL et l'Office qui servira d'interface auprès des autorités compétentes pour les modifier.

3. Les dossiers litigieux et les retards de paiements

Un comité composé de trois représentants de la Fédération et trois représentants de l'Office est créé. Il a pour mission de se réunir régulièrement et autant de fois

que nécessaire pour résoudre les problèmes concrets des membres de la FNCL.

Relations FNCL-ONICL Casablanca

Depuis l'installation du nouveau directeur régional de l'ONICL à Casablanca, la FNCL a été saisie à plusieurs reprises de doléances de ses membres qui se plaignent des difficultés et des entraves bureaucratiques rencontrées auprès de cette administration.

Pour clarifier la situation, à la demande de la FNCL, le directeur des services extérieurs de l'ONICL à Casablanca a tenu le jeudi 12 février 2009 une réunion avec plusieurs membres de notre fédération dans les bureaux de cette dernière.

Après avoir passé en revue, à titre d'exemples, plusieurs cas de litiges, et après une longue discussion franche, il est apparu que certaines difficultés étaient dues à des malentendus, mais que d'autres étaient nées de la décision de la nouvelle direction de modifier certaines procédures sans en informer au préalable la Fédération et les opérateurs.

Il a par conséquent été décidé :

1. A l'avenir aucune procédure ne serait modifiée sans l'avis préalable de la FNCL. En cas de divergence, la FNCL saisira la Direction générale de l'ONICL.
2. Le Directeur régional se tiendra personnellement à la disposition des membres pour résoudre tout litige ou divergence d'interprétation avec ses services.

FONCTIONNEMENT INTERNE

Malgré ses moyens humains et matériels limités, mais grâce à l'esprit associatif de certains de ses membres qui n'hésitent pas à délaissier leurs affaires personnelles pour répondre présent chaque fois que nécessaire, la FNCL est présente activement à tous les rendez-vous, toutes les réunions, toutes les activités et toutes les manifestations organisées par les différentes administrations ou par ses nombreux partenaires.

Il est cependant indispensable que tous les membres, plus particulièrement les membres des instances élues, consacrent plus d'intérêt et de temps au travail associatif.

Comme convenu lors de la dernière assemblée générale, la Fédération a organisé les réunions de ses organes de direction dans le respect des règles statutaires. Ainsi, il a décidé de tenir une réunion du Bureau chaque premier mercredi du mois et une réunion du conseil d'administration le même jour tous les trois mois. Bien évidemment, des réunions supplémentaires ont été convoquées chaque fois que nécessaire.

Le site web de la FNCL

Pour continuer à jouer pleinement son rôle et améliorer en quantité et en qualité les services qu'elle fournit à ses membres, pour mieux faire connaître ses activités auprès de ses partenaires, la FNCL a élaboré et mis en activité son site web : www.fncl.ma

Le site comprend plusieurs sections :

1. Accueil.
2. Présentation de la FNCL : historique, mission et objectifs, statuts,...
3. Actualités de la FNCL : appel d'offres, activités associatives, agenda-partenaires.
4. Espace adhérents : (ce service est réservé aux membres, l'accès est codé) : transit portuaire

(situations aux silos et aux quais,...) marché intérieur, marché mondial, activités FNCL, revue de presse quotidienne.

5. Documentation de la FNCL : accords et conventions, études, circulaires,.....
6. contact : formulaire de contact, où-sommes-nous ?,.....
7. Liens utiles.

AUTRES ACTIVITES DE LA FNCL

Projet de création de la FIAC.

Rappelons que La FIAC (Fédération Interprofessionnelle des activités Céréalières), créée au sein de la COMADER par la FNCL, la FNM, la FNBP, l'AMIPAC, l'UNCAM et l'ANPCL, est appelée le porte parole de toute la filière céréalière. Elle aura pour mission de renforcer l'organisation de la filière dans le cadre d'une structure interprofessionnelle forte capable de défendre les intérêts de ses membres.

L'assemblée générale constitutive de cette fédération avait été fixée au 1^{er} octobre 2009 mais elle a été reportée, les producteurs n'ayant pas tenue la réunion prévue pour restructurer leurs organisations et désigner un représentant.

Des contacts sont en cours pour activer cette restructuration et achever les formalités de création de la FIAC.

Participation au salon de l'agriculture de Meknès.

La FNCL a été encore présente au salon d'agriculture de Meknès. Tout au long de la durée de ce salon (une semaine) le stand de la Fédération a informé les visiteurs sur la filière céréalière marocaine et sur son organisation.

Ce salon a été le théâtre d'une intense activité du ministère de l'Agriculture autour du Plan Maroc qui a abouti à la signature du contrat-programme de la filière céréalière. La FNCL est signataire de ce programme.

Il serait utile, pour le prochain salon de 2010, de mieux organiser le stand de notre Fédération et de saisir cette occasion pour mieux communiquer sur ses réalisations et ses objectifs.

BILAN

Au terme de cet exercice, nous pouvons mesurer le travail accompli (ou non) à la relecture de notre plan d'action 2008-2009.

Concernant le chapitre « Mise à niveau de la filière céréalière » de notre plan d'action, la plupart des points qui y sont inscrits ont été repris dans le contrat-programme de la filière :

Constitution et gestion d'un stock de sécurité :

L'ONICL a réalisé une étude sur ce sujet. Nous lui avons demandé à plusieurs reprises de nous la communiquer et d'organiser ensemble un séminaire pour la présenter et en débattre. Il est d'accord mais, pour des raisons que nous ignorons, son accord tarde à se concrétiser. Il faudrait le relancer une dernière fois et organiser seuls si nécessaire ce séminaire.

La réforme des circuits de commercialisation, la réglementation de l'accès à la profession, l'application des critères minima pour les organismes stockeurs sont également inscrites dans le contrat-programme. Des réunions sont en cours, impliquant l'ONICL, en tant que team-leader, la FNCL et ses associations membres pour définir ces critères et les rendre progressivement obligatoires.

La mise en œuvre des contrats-types et de la chambre d'arbitrage est relancée. Il est prévu une participation budgétaire de l'Etat pour en favoriser le démarrage.

La création de la FIAC est très avancée. Son démarrage bute sur l'organisation des producteurs qui tarde à se faire.

Concernant nos propositions pour le **système d'importation** à appliquer en 2010, notre Fédération en a présenté deux, dont un tenant compte des objectifs et des contraintes de l'Administration et qui a reçu l'appui de

l'ONICL. Cependant, le gouvernement a pris la décision unilatérale d'appliquer des taux de douane élevés ne tenant aucun de la réalité du marché et des obligations des professionnels dans l'accord de modération.

Le parachèvement de la **libéralisation de la filière** et la **refonte de la subvention à la FNBT** avancent mais pas à la vitesse souhaitée. Une ébauche timide de redéploiement de la subvention est en cours.

Concernant le chapitre « **relations avec nos partenaires** », il est à regretter que concernant nos **relations avec la FNCL**, celles-ci sont quasi-inexistantes en dehors des rapports informels qui se font à travers les membres minotiers affiliés à notre Fédération. Deux rencontres entre minotiers et commerçants seulement ont eu lieu cette année, l'une à Fès et l'autre à Casablanca. L'objet de ces deux réunions était de mobiliser les stocks de blé tendre de production nationale détenus par les commerçants pour répondre à la demande meunière.

Concernant les **relations avec l'ONICL**, celles-ci ont connu une certaine amélioration mais les décisions les plus importantes concernant notre secteur sont prises au niveau du ministère de l'Agriculture ce qui limite la portée des accords ou des ententes avec cet Office.

Concernant les relations avec l'**Agence Nationale des Ports**, elles sont actuellement au plus bas pour ne pas dire conflictuelles suite aux décisions unilatérales prises par l'agence d'accorder le monopole du transit portuaire céréalier aux seuls silos et d'augmenter de manière exorbitante les droits de manutention.

Enfin, le chantier concernant l'organisation du **lobbying** reste entièrement à développer pour faire aboutir nos principales revendications concernant notamment la cotisation minimale, l'harmonisation de la TVA sur les orges et le maïs (bien que celles-ci aient été reprises dans le mémorandum de la CGEM relatif à la loi de Finances 2010).